



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN DES ACCIDENTS DE SERVICE, DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

ANNÉE CIVILE 2023

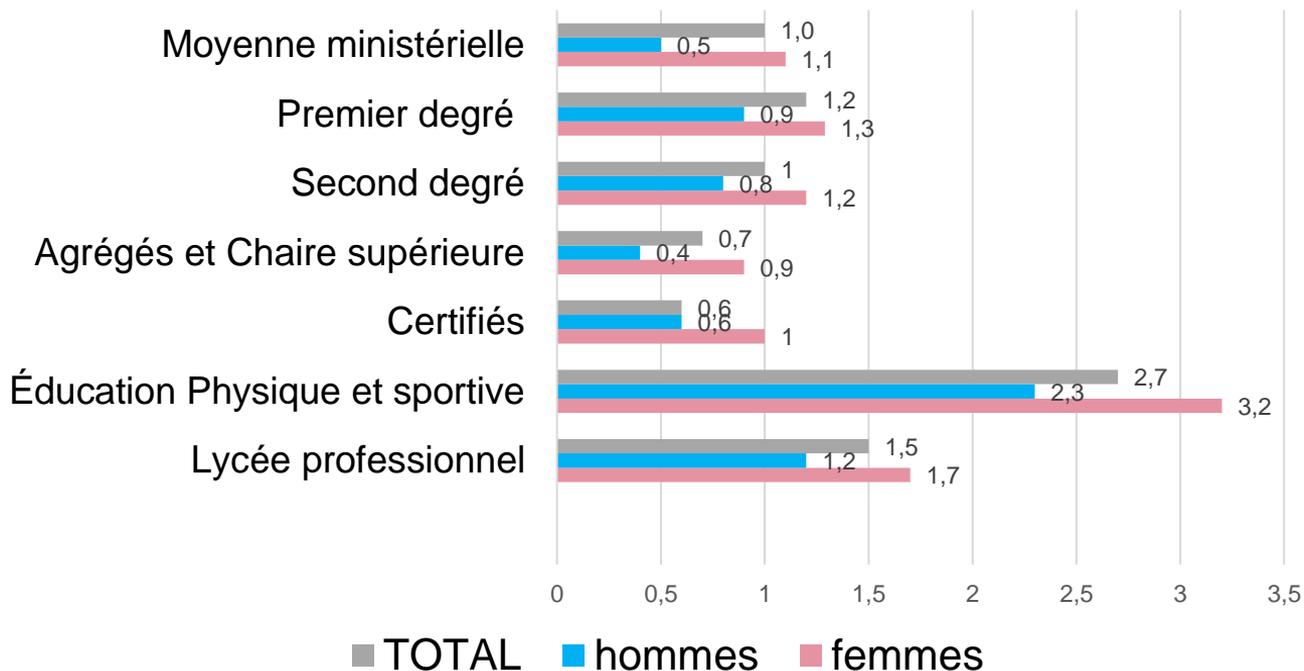
Les chiffres clés du bilan ATMP pour l'année civile 2023 sont les suivants :

- **17269 accidents** ont été déclarés sur l'année civile et **14200 accidents** ont été reconnus
- **1,1 % des agents de l'éducation nationale** ont eu un accident reconnu au cours de l'année 2023
- 7 644 accidents ont donné lieu à un **arrêt de travail**, soit **53,8%** des accidents reconnus ; ces arrêts ont causé 225 248 jours d'arrêt, soit une moyenne de **29,5 jours par accident**.
- 79,7 % des accidents déclarés concernent des **femmes**, qui représentent 74 % de l'effectif total du ministère
- **252 maladies professionnelles** ont été déclarées en 2023 dont **62** ont été reconnues en 2023 et 12 non reconnues ; par ailleurs **181 maladies professionnelles** déclarées avant 2023 ont été reconnues en 2023
- Les **agents contractuels**, qui représentent 5,9% des effectifs du ministère, représentent 7 % des accidents déclarés ainsi que 7 % des accidents reconnus imputables au service.

A noter : certaines données extraites de l'applicatif Anagram sont complétées par des données de la Depp (établies par années scolaires).

Congés pour AT ou MP pour l'année scolaire 2022-2023 (données DEPP*) :

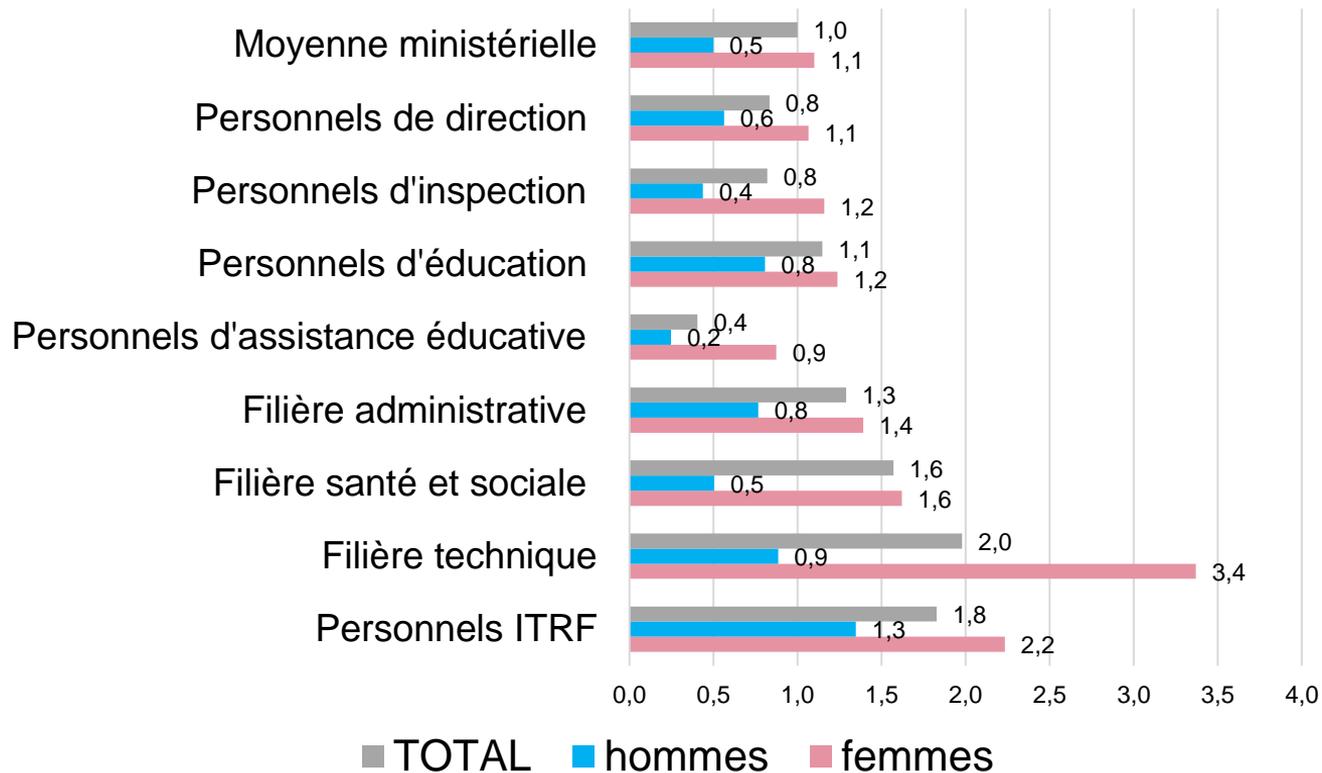
Enseignants



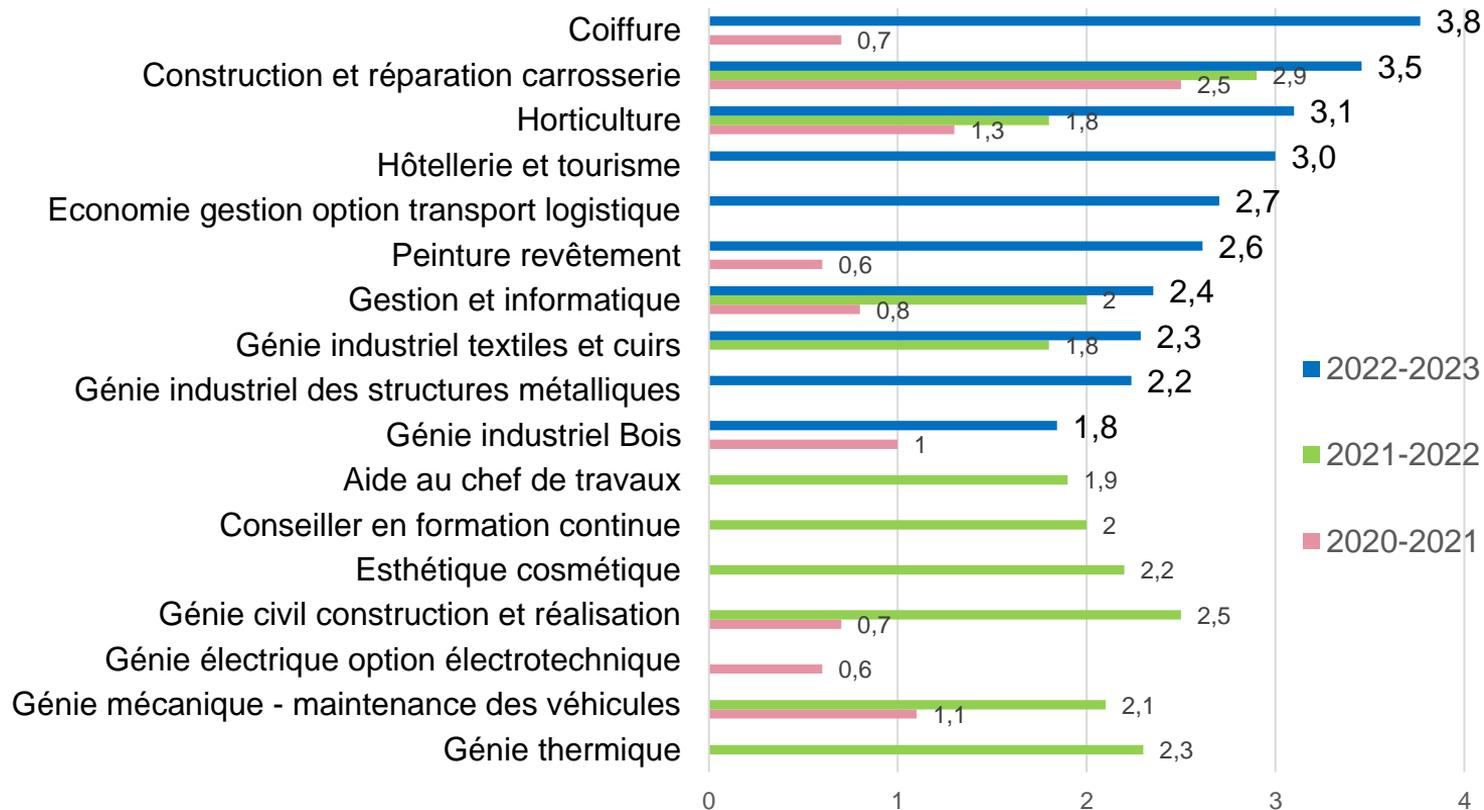
* Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire, année scolaire 2022/2023, DEPP

Congés pour AT ou MP pour l'année scolaire 2022-2023 (données DEPP):

Personnels autres qu'enseignants

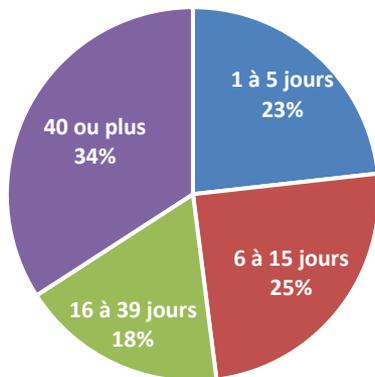


Catégorie d'emplois étant le plus susceptibles de déclarer un AT/MP au sein des lycées professionnels (année 2022-2023, données DEPP) :



Répartition des CITIS par durées d'arrêts:

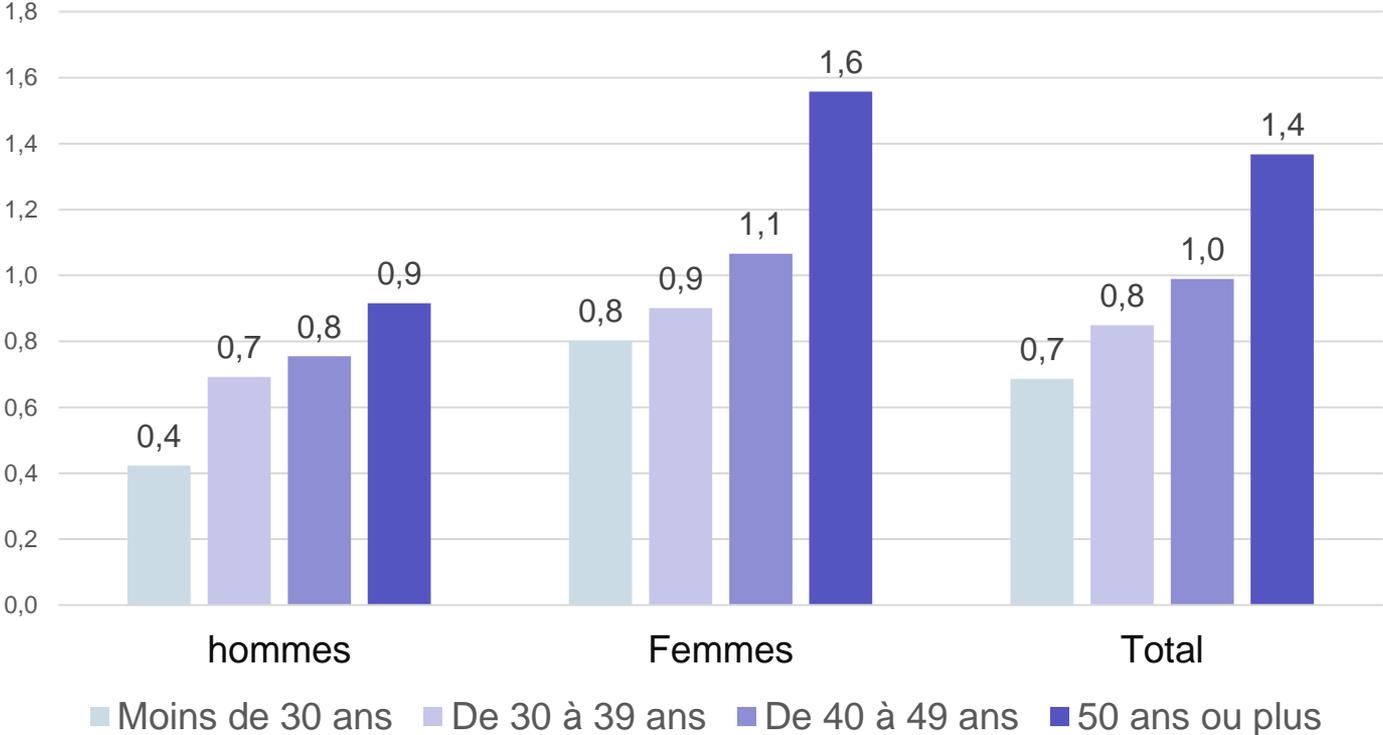
Répartition des CITIS par durées d'arrêts



■ 1 à 5 jours ■ 6 à 15 jours ■ 16 à 39 jours ■ 40 ou plus

- Près de la moitié des arrêts sont inférieurs à 15 jours.
- Les arrêts supérieurs à 40 jours représentent 34 % des CITIS

Proportion de personnels de l'éducation nationale ayant eu au moins un CITIS selon l'âge et le sexe :





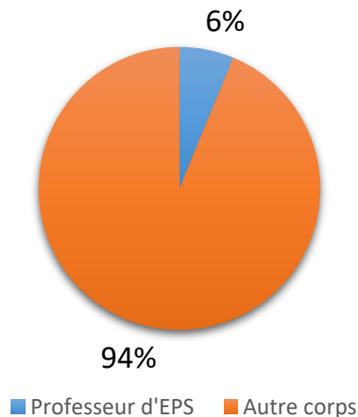
**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FOCUS SUR LES ACCIDENTS DE SERVICE ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES DES ENSEIGNANTS D'EPS :

Accidents de services des enseignants d'EPS :

Part des accidents de service reconnus pour les professeurs d'EPS en 2023

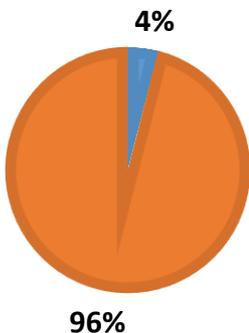


- 887 accidents concernent des enseignants d'EPS, soit 6,25% des accidents reconnus en 2023, alors qu'ils représentent 2,12 % des effectifs du ministère
- Ces accidents sont à 81,3% des accidents de travail (69% pour le reste des effectifs).
- Ces accidents interviennent majoritairement au sein de structures sportives : 362 accidents au sein de gymnase ou salles de sport, 78 accidents au sein de stades ou autre terrains sportifs.

Maladies professionnelles des enseignants d'EPS :

PART DES MALADIES PROFESSIONNELLES
RECONNUES POUR LES PROFESSEURS D'EPS
EN 2023

■ Professeur d'EPS ■ Autre corps



- 4 % des maladies professionnelles reconnues en 2023 concernent des professeurs d'EPS alors qu'ils représentent 2,12 % des effectifs du ministère
- Sur les 7 maladies reconnues, 5 concernent les affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (tableau 57) et 2 les RPS.